

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

84/903

DECRET N° \_\_\_\_\_ /DU 18/IC/84

Portant agrément de la Société Régionale de  
Concassement (SORECO) au régime "A1" du Code  
des Investissements.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CON-  
SEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispo-  
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Traité du 8 Décembre 1974 instituant une Union Douanière et Economique  
de l'Afrique Centrale ;

Vu l'Acte n° 18/65/UDEAC du 14 Décembre 1965 instituant une Convention commu-  
ne sur les Investissements dans les Etats de l'Union Douanière et Economi-  
que de l'Afrique Centrale ;

Vu l'Avis de la Commission Nationale des Investissements ;

Sur proposition du Ministre du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

ARTICLE 1er.- La "Société Régionale de Concassage" (SORECO) est agréée au ré-  
gime privilégié "A1" du Code des Investissements pour une durée de huit (8)  
ans.

ARTICLE 2.- Sont approuvées, les dispositions de la Convention d'Etablissement  
conclue entre la République Populaire du Congo et ladite Société.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui, prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

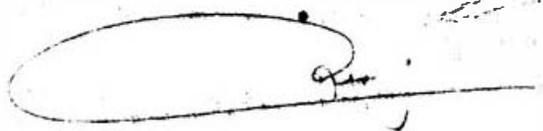
Fait à Brazzaville, le 10 Octobre 1960

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre,

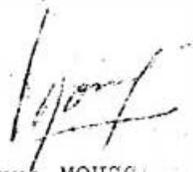
Colonel Denis SASSOU NGUESSA.-

Le Ministre du Plan,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



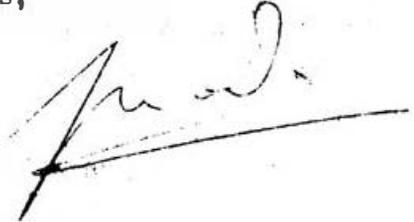
Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Mines et des Hydrocarbures,

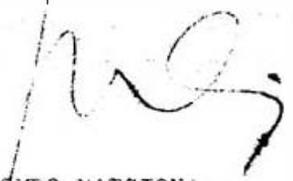


Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,



Rodolphe ADADA.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

